

Compte Rendu Mensuel de la réunion des délégués du personnel du 31 Mai 2011

I. PARTICIPANTS

Direction: S.BERNARD / M.RAUFAS

Délégués FO: B.GODIER, F.FUSTE, E.MASSE, O.PORTIER,

II. EMPLOI

Évolution de l'emploi sur le site

Effectif au 31/03/2011	Affectés à Gimont	Déplacés in situ	Dont détachés Filiale/ client	Dont abs longue durée	Total
Cadres dont CDD	2	1			3
ETAM dont CDD	48	2	1	1	49
Ouvriers dont CDD	55	7	3		62
Alternance	2	1			3
Intérimaires	36	0		1	36
Total	144	14	3	1	158

III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées depuis
Janvier par secteur d'activité

FEVRIER 2011	Heures
Assemblage 470 (Improductif)	1 441
Assemblage 471 (Productif)	17 616
Contrôle 557	1 542
MARS 2011	Heures
Assemblage 470 (Improductif)	2 525
Assemblage 471 (Productif)	18 228
Contrôle 557	1 749
AVRIL 2011	Heures
Assemblage 470 (Improductif)	1 732
Assemblage 471 (Productif)	16 893
Contrôle 557	1 571

Evolution des plans de charges depuis la dernière
réunion DP ?

CHANTIER Plan de charge	Nbre d'avions	
A380	2011	23
	2012	34
	2013	39
A350	2011	4
	2012	12
	2013	30
F900	2012	Reste 2
F7X	2011	42
	2012	37
	2013	30
B777	2011	19
	2012	16
	2013	17

IV. HORAIRES D'ETE

En prévision des chaleurs des mois de juin, juillet et août nous vous demandons de reconduire l'horaire d'été. Est-il possible de démarrer l'horaire d'été à partir du 1^{er} juin ?

Réponse Direction :

«Nous reconduirons les mesures d'accompagnement aux fortes chaleurs comme les années passées.

Une note de service sera diffusée pour préciser les modalités. Nous rappelons que la pratique de cet horaire nécessite l'accord préalable de la hiérarchie directe concernée. Le variable en fin de journée ne sera pas autorisé car l'horaire d'été implique un horaire fixe. Des heures supplémentaires pourront toutefois être réalisées, elles pourront être soit payées soit récupérées.»

V. CONGES

Combien de dérogations avez-vous déjà enregistrées ?

Réponse Direction :

«34 personnes sur le site de GIMONT ont demandé des dérogations qui ont toutes été acceptées. Le retour à chaque salarié sur la décision d'acceptation a été annoncé ou est en cours.»

	sem 31	sem 32	sem 33
Chef équipe	2	1	1
effectif présent	24	14	21

VI. E. P. I.

Pouvez-vous nous transmettre les résultats sur l'analyse des lunettes de sécurité adaptées à la vue ?

Avez-vous retenu une solution ?

Réponse Direction :

«Le résultat de l'essai mené à Gimont est peu concluant, un essai complémentaire est mené à Toulouse.»

Considération FO

Les délégués **FO attendent** de la Direction une présentation des résultats des essais menés à Toulouse et Gimont pour **le mois de septembre** de manière à **obtenir** une décision concernant les salariés qui doivent **porter des lunettes de vue.**

VII. BOQUETTES BOEING / CONTROLE RECEPTION

A quelle date sera installée la climatisation dans ces locaux ?

Avez-vous prévu l'installation de rafraichisseurs d'air en attendant cette installation.

Si oui, Quand ?

Réponse Direction :

«La demande d'achat pour la climatisation de la boquette Boeing a été lancée par les moyens généraux et est en cours de validation. L'installation de rafraichisseurs d'air n'est pas prévue. La climatisation de la zone contrôle réception n'a pas été prévue au budget 2011.»

VIII. HEURES SUPPLEMENTAIRES

Pourquoi les heures supplémentaires effectuées en équipe ne peuvent pas être récupérées ?

Réponse Direction :

«La récupération des heures supplémentaires existe de fait pour les salariés en horaire normal. Pour les salariés en équipe, on refuse généralement la récupération car la charge élevée qui est à l'origine de l'horaire en équipe laisse peu de possibilité de poser des jours de récupération.

Par ailleurs, la décision d'accepter ou non la date du jour demandé au titre de la récupération appartient à la hiérarchie.»

IX. LOCAL DE RESTAURATION

A ce jour la salle de restaurant d'entreprise sert également de réfectoire. Nous constatons encore de nombreux litiges (Voir compte rendu commission restaurant du mois dernier) car les règles de fonctionnement ne sont pas compatibles.

C'est pourquoi nous vous demandons, au regard de l'article R4228-22 de mettre en place une salle qui comporte :

- Un moyen de conservation des aliments,
- Une installation permettant de réchauffer les plats,
- Un robinet d'eau potable fraîche et chaude,

Les règles de gestion de cette salle devront être identiques à celles appliquées sur le site de Périole.

Réponse Direction :

«Il n'y a pas d'obligation de séparation de la salle de restaurant et du réfectoire. La mise en place d'une salle dédiée n'est pas possible dans la configuration actuelle des locaux et n'est pas prévue au budget.

Les moyens généraux chiffrent actuellement l'installation d'un évier au niveau des vestiaires pour le nettoyage des couverts personnels ainsi qu'un point d'eau dans le réfectoire.»

Considération FO

Les délégués FO réaffirment si besoin est que le local actuel ne permet pas l'association d'une salle de restaurant et d'un réfectoire.

Les nombreux problèmes de cohabitation doivent être résolus dans les plus brefs délais.

FO rappelle qu'il appartient à la Direction de trouver des solutions conformes au code du travail et en appellera si besoin est aux autorités compétentes.

X. AMENAGEMENT ATELIER

Avez-vous fait l'inventaire du nombre de ventilateurs nécessaires à l'atelier ?

Réponse Direction : « Non »

Une deuxième fontaine d'eau fraîche est nécessaire à côté de l'atelier peinture. Quand avez-vous prévu son installation ?

Réponse Direction :

«Votre demande a été analysée avec les moyens généraux. La seule possibilité serait entre les cabines peinture, mais ce n'est pas compatible avec la proximité des produits dangereux.»

Considération FO

Les délégués FO constatent que malgré les fortes chaleurs dont les salariés ont déjà souffert, aucune disposition n'est aujourd'hui en place.

Il est regrettable que le peu d'actions prévues ne soient pas planifiées.

Les réponses fournies par la Direction sont insuffisantes et témoignent de son manque d'intérêt pour les conditions de travail des salariés.

XI. INFORMATION DES SALARIES

Quand le panneau d'affichage réservé aux communications CHSCT sera-t-il installé ?

Réponse Direction : «Courant juin.»

Que pensez-vous mettre en place pour assurer périodiquement un retour Comex à l'ensemble des salariés ?

Une note de service peut elle être officialisée sur ce point, et quand ?

Réponse Direction :

«Ce n'est pas une question DP, nous ne répondrons pas à cette question d'organisation de l'Entreprise.»

Considération FO

En l'absence de réponse satisfaisante, le secrétaire du Syndicat FO se voit dans l'obligation d'intervenir auprès du Directeur des ressources Humaines pour trouver une solution qui permette d'assurer un niveau d'information équitable pour l'ensemble du personnel de Gimont sans pénaliser la production.

XII. PARKING

Quand mettrez-vous en place le plan de circulation afin de faire cesser les manœuvres des camions sur le parking des salariés ainsi que les blocages ?

Direction :

«Nous réalisons la dernière mise au point du document qui sera ensuite diffusé à tous les interlocuteurs pour application. Cela clarifiera la circulation, mais ne résoudra pas complètement le blocage tant qu'on ne supprime pas le rond de pelouse au coin du bâtiment (faisabilité et chiffrage en cours aux moyens généraux).»

Considération FO

Les délégués FO suivront avec attention l'évolution des mesures envisagées par la Direction et leur efficacité.

XIII. POLIQUE SALARIALE

Quand seront annoncées les AIS non cadres ?

Sur quel bulletin de paie les AIS seront-elles effectives ?

Réponse Direction :

«Les AIS pour les non cadres seront annoncés courant juin. Elles figureront sur la paye du mois de juin avec un effet rétroactif au 1er mars.»